

Des couronnes périurbaines dynamiques et plus denses dans la région

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme ailleurs en France, les communes situées dans l'espace périurbain, défini comme les couronnes des aires d'attraction des villes, sont marquées par une présence accrue de familles et une utilisation fréquente de la voiture. Bien que majoritaire, l'habitat individuel y est moins présent que dans les autres régions, contribuant à une plus forte densité. L'espace périurbain se caractérise par une dynamique démographique élevée, essentiellement due à l'installation de couples avec enfants. Entre 2009 et 2019, le périmètre de l'espace périurbain régional s'est légèrement rétracté. La population y a ainsi progressé principalement grâce au peuplement des communes déjà périurbaines en 2009. Les déplacements domicile-travail des couronnes vers leurs pôles ne se sont pas allongés mais le nombre de navetteurs a augmenté, en lien avec l'accroissement de la population active. En matière de consommation d'espace pour l'habitat, au cours de la dernière décennie, les couronnes de la région se sont avérées plus économes qu'ailleurs. Cette moindre consommation foncière par ménage supplémentaire s'explique par des prix de l'immobilier élevés et une densité déjà forte qui contribuent à limiter la taille des parcelles des nouvelles constructions et favorise la construction d'une proportion plus importante de logements collectifs. Cette situation régionale plutôt favorable cache des situations très disparates au sein des espaces périurbains de la région. Ainsi, dans les couronnes d'Apt ou de Draguignan, les résidences secondaires et les logements vacants contribuent très fortement à la progression du parc de logements et à la consommation d'espace.

La périurbanisation désigne le phénomène d'extension de l'espace habité au-delà des villes. Certaines formes d'urbanisme comme le lotissement ou l'habitat individuel en sont emblématiques.

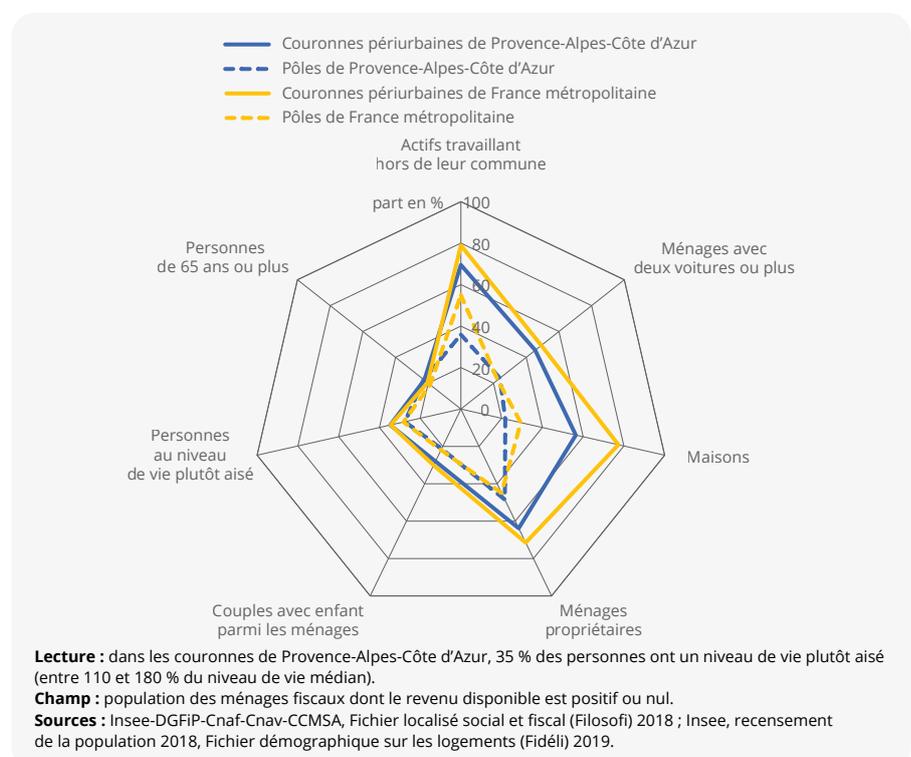
Plus résidentiel, le **périurbain** est un espace sous influence des villes en matière d'emploi, ce qui engendre de nombreuses mobilités domicile-travail. En retenant cette approche fonctionnelle, l'espace périurbain correspond dans cette étude aux couronnes du zonage en **aire d'attraction des villes**.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme en France, les aires d'attraction des villes qui rassemblent les **pôles d'influence** (les villes) et leurs **couronnes** (l'espace périurbain), regroupent plus de 90 % de la population et près des deux tiers de la superficie du territoire. L'espace périurbain se distingue des pôles par un bâti moins dense : la part de maisons y est en particulier presque trois fois supérieure ► **figure 1**.

Une dépendance à la voiture marquée dans le périurbain

L'habitat plus dispersé, la distance aux lieux de travail, aux commerces et aux services favorisent un recours à l'automobile plus fréquent qu'en ville. Un ménage périurbain sur deux possède deux voitures ou plus, deux fois plus que dans les pôles. Le lieu de travail des actifs en emploi vivant en

► 1. Caractéristiques des habitants des couronnes comparées à celles des habitants des pôles, pour Provence-Alpes-Côte d'Azur et la France métropolitaine



couronne est majoritairement situé hors de leur commune de résidence (69 %). Pour ces navetteurs, la voiture est le mode de transport ultra-majoritaire (90 %).

L'espace périurbain se caractérise par une présence plus marquée qu'en ville de personnes au **niveau de vie** plutôt aisé ou aisé. Dans les couronnes, 35 % des

habitants sont plutôt aisés et 11 % sont aisés contre respectivement 28 % et 9 % dans les pôles.

Les couples avec enfant résident plus souvent dans l'espace périurbain. Ils constituent 28 % des ménages vivant en couronne contre 21 % des ménages en pôle.

Le vieillissement est particulièrement marqué ces dernières années dans le périurbain : l'âge moyen des habitants dépasse désormais celui des pôles. En 2018, il est de 43 ans et 2 mois (42 ans et 8 mois dans les pôles) contre respectivement 40 ans et 9 mois et 41 ans et 4 mois dix ans plus tôt. Une majorité des familles qui se sont installées en couronne lors des vagues de périurbanisation massive des années 1960 à 1990 (solde migratoire de plus de 2 % par an en moyenne) continue d'occuper leur maison malgré le départ de leurs enfants pour étudier ou fonder leur propre famille. Six ménages sur dix dont la personne de référence a 60 ans ou plus occupent depuis plus de 20 ans leur logement individuel. Ce vieillissement accentué des espaces périurbains n'est toutefois pas spécifique à la région.

Des couronnes moins présentes mais plus denses en Provence-Alpes-Côte d'Azur

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les couronnes représentent 52 % de la surface régionale. C'est la plus faible part des régions de France métropolitaine. Malgré une densité de population importante dans les couronnes de la région, seule 36 % de la population régionale y vit. Il s'agit de la part la plus faible après l'Île-de-France. Cela s'explique par un poids plus important des pôles au sein des aires d'attraction des villes de la région. En 2019, les pôles s'étendent sur 21 % de la surface des aires de la région (10 % en France métropolitaine), et regroupent 62 % de leur population (54 % en France métropolitaine) et 69 % des emplois (comme en France métropolitaine). Les emplois sont plutôt mieux représentés dans les couronnes de la région et les actifs occupés ont moins besoin de se déplacer vers les pôles. Ainsi, seul un tiers des actifs en emploi résidant dans les couronnes de la région travaille dans le pôle. C'est la proportion la plus faible des régions métropolitaines après le Grand Est.

Particularité régionale, les couronnes de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont plus denses que la moyenne des couronnes de France métropolitaine (111 habitants par km² en 2019 contre 80). Près de sept habitants sur dix des couronnes de la région vivent dans une commune de densité intermédiaire où l'habitat est peu dispersé alors qu'ils ne sont que quatre sur dix dans les couronnes de France métropolitaine où l'habitat rural est

majoritaire ► **figure 2**. L'écart de densité entre la région et la moyenne française est beaucoup moins marqué dans les pôles.

La plus forte densité des couronnes de la région s'explique par une part des maisons plus faible que dans les couronnes de France métropolitaine (respectivement 56 % et 77 % des logements). De plus, qu'il s'agisse de logements individuels ou collectifs, les résidences principales sont légèrement plus petites au sein des couronnes de la région : en moyenne 62 m² contre 65 m² pour les appartements et 105 m² contre 108 m² pour les maisons. La surface moyenne des logements dans les couronnes de la région est ainsi la plus faible des régions métropolitaines après la Corse.

Un excédent migratoire alimenté par les familles

À périmètre constant (le périmètre actuel), la population des couronnes de la région croît en moyenne de 0,6 % par an entre 2009 et 2019, principalement du fait du solde des installations dans les couronnes et des déménagements vers des communes n'y appartenant pas. Ce **solde migratoire apparent** contribue ainsi à hauteur de 0,5 point à la croissance annuelle de la population des couronnes de la région (0,4 point en France métropolitaine) et le **solde naturel** à hauteur de 0,1 point (0,2 point en France métropolitaine). Les couronnes de la région gagnent l'essentiel de leur population grâce aux échanges migratoires avec les pôles. L'**excédent migratoire** est ainsi alimenté aux deux tiers par les ménages provenant du pôle de leur aire d'attraction et à un tiers par ceux venant d'un pôle d'une aire hors de la région. Les échanges avec les autres couronnes ou **communes hors attraction des villes**, ainsi que ceux avec les autres pôles régionaux sont faibles et se compensent.

L'excédent migratoire provient principalement des couples avec enfant, en

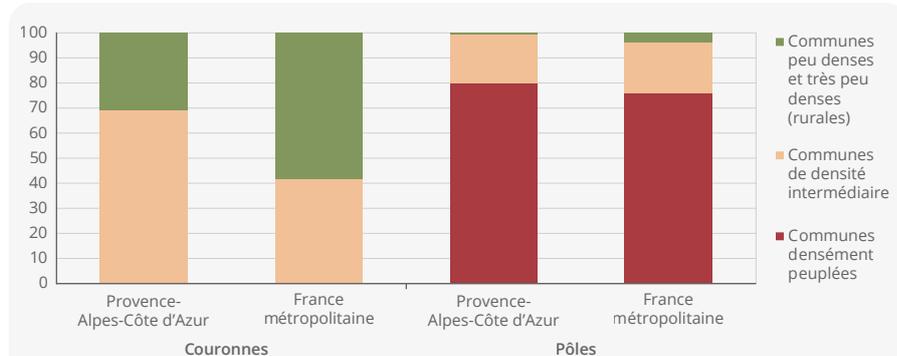
particulier de ceux qui déménagent du pôle vers la couronne au sein de la même aire, et dans une moindre mesure des couples sans enfant. Du fait de l'arrivée de familles, le solde migratoire dans les couronnes est le plus élevé pour les personnes âgées de 26 à 40 ans et les enfants de moins de 10 ans. Une partie des familles qui s'installent en couronne emménage dans une maison. En 2019, dans la région, 40 % des ménages ayant déménagé d'un pôle vers sa couronne passent d'un appartement à une maison (50 % en France métropolitaine). La moitié des actifs occupés ayant emménagé en couronne au sein de la même aire continuent également de travailler dans le pôle.

À l'inverse, le solde migratoire est très négatif pour les jeunes âgés de 18 à 20 ans et légèrement négatif pour les 21-25 ans. Parmi les 18-20 ans qui quittent les couronnes pour aller dans un pôle, 79 % sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

De grandes couronnes très disparates

Que ce soit en matière de densité, d'habitat ou de déplacements domicile-travail, la région présente des situations très diverses au sein de ses couronnes. Celle de Marseille – Aix-en-Provence est la plus étendue et la plus peuplée et se distingue par de nombreux pôles d'emplois secondaires ► **encadré**. La couronne de l'aire de Nice est également très étendue mais peu dense. Ses actifs occupés sont les plus nombreux de la région à aller travailler dans une des communes du pôle (41 %). La couronne de l'aire d'Avignon, dont une partie déborde sur la région Occitanie, est plus peuplée que son pôle. Celle de Monaco-Menton, dont près de la moitié des actifs vont travailler à Monaco, se distingue par un habitat individuel très réduit : seulement 14 % des logements sont des maisons. La couronne de Cannes-Antibes, qui héberge une grande partie des emplois de la technopole Sophia-Antipolis, est, parmi les grandes couronnes de la région, la moins

► 2. Répartition de la population des pôles et des couronnes dans la région et en France métropolitaine selon la grille de densité communale 2019



Lecture : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 69 % des habitants des couronnes vivent dans une commune de densité intermédiaire et 80 % des habitants des pôles dans une commune densément peuplée.
Source : Insee, recensement de la population 2019.

ournée vers son pôle : seulement 24 % de ses actifs occupés vont travailler dans une des communes du pôle.

Les couronnes gagnent des habitants sans étendre leur périmètre

Entre 2009 et 2019, 32 communes de la région sont entrées dans le périmètre d'attraction d'une ville : le seuil de 15 % d'actifs en emploi travaillant dans le pôle y a été franchi. Dans le même temps, 44 communes ont quitté une aire en passant sous ce seuil. Au final, en dix ans, la superficie des aires d'attraction s'est rétractée de 2,2 %, soit - 376 km² ► **figure 3**.

Au sein des aires, certains changements ont aussi pu avoir lieu entre pôles et couronnes. Les communes de Martigues et de Port-de-Bouc (auparavant couronnes), qui ont gagné en population et en emplois, forment désormais un pôle de l'aire multipolaire de Marseille – Aix-en-Provence, dont la couronne inclut Istres et Fos-sur-Mer (auparavant pôles). De même, Saint-Chamas et Le-Bar-sur-Loup sont devenues de petits pôles.

Entre 2009 et 2019, la population des espaces périurbains s'est accrue de 161 000 habitants dans la région, soit une hausse de 0,9 % par an en moyenne. Cette croissance démographique dynamique s'explique au premier chef par la poursuite du peuplement de communes déjà périurbaines en 2009 (+ 0,6 % par an). À un degré moindre, elle est également alimentée par le reclassement de communes des pôles vers les couronnes (+ 0,4 %). Dans le même temps, la contribution à la hausse des entrées de communes antérieurement hors attraction est faible (+ 0,1 %), de même que la contribution à la baisse des sorties vers l'espace hors attraction (- 0,1 %) ou vers les pôles (- 0,1 %).

Parmi les aires de la région ayant connu des changements de périmètre pendant la dernière décennie, les couronnes d'Arles, de Cavaillon, d'Orange et d'Apt ont perdu en population et superficie. *A contrario*, l'influence des villes de Manosque, Vaison-la-Romaine et Avignon s'est accrue en population et superficie, absorbant dans leur couronne des communes qui étaient jusqu'alors hors attraction. Les couronnes

de Cannes-Antibes et Nice ont gagné en population sans s'étendre en superficie.

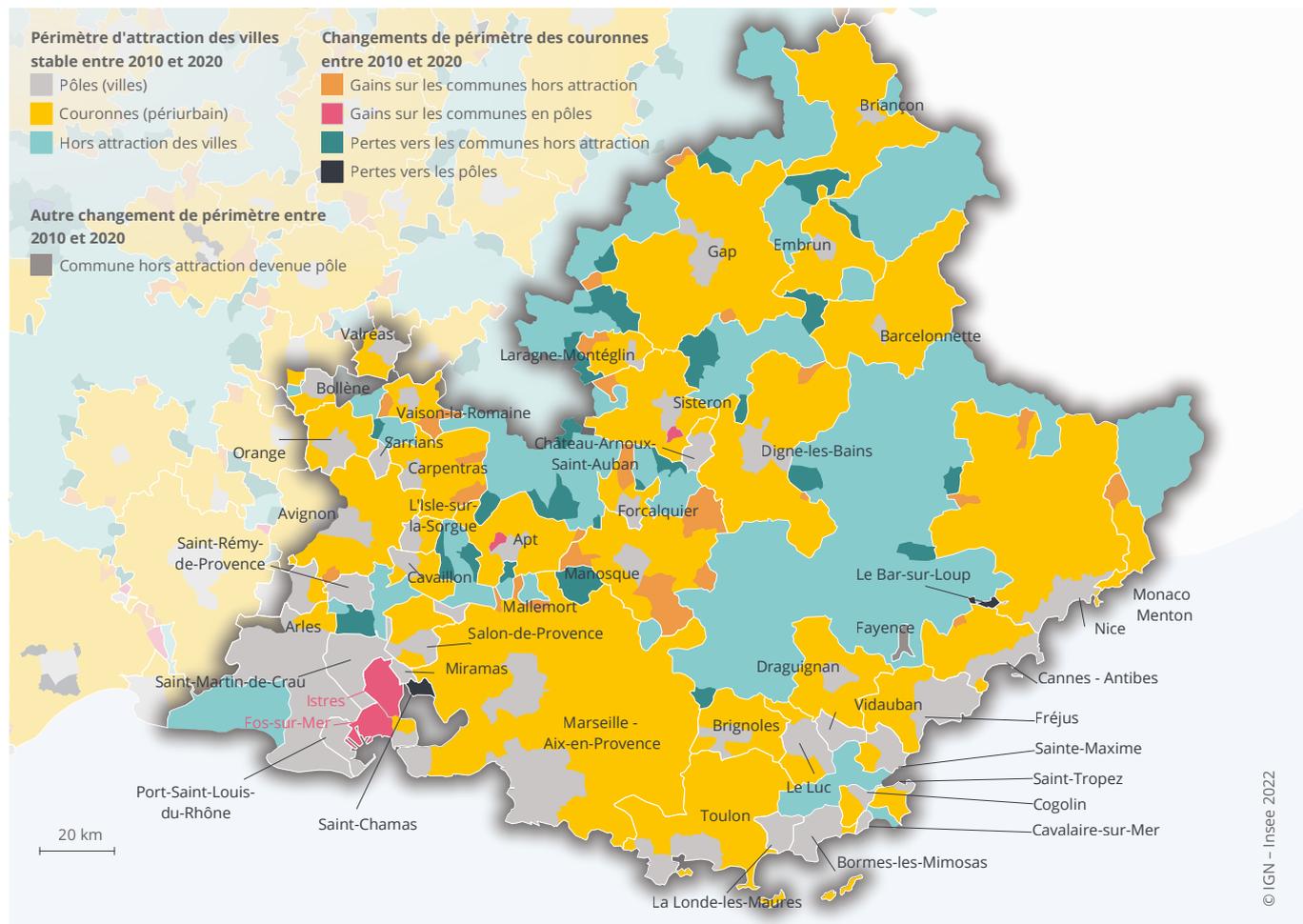
Des navettes domicile-travail qui ne s'allongent pas pour les habitants des couronnes

La légère rétractation de la surface des aires d'attraction des villes de la région ces dix dernières années contribue à stabiliser l'éloignement des actifs domiciliés en couronne et travaillant dans le pôle dont elle dépend. La moitié des navetteurs des couronnes des aires de la région qui font le trajet vers leur pôle parcourent 16,5 km ou plus. Sur le périmètre actuel des pôles et des couronnes des aires d'attraction, cette distance médiane est restée quasiment stable en une décennie (+ 0,2 km) alors qu'elle a progressé de 0,7 km en France de province.

Entre 2009 et 2019, parmi les actifs occupés vivant en couronne, la part de ceux qui travaillent dans leur pôle est restée stable. Cependant, suivant la croissance des actifs, le nombre de navetteurs résidant

► 3. Évolutions des aires d'attraction des villes entre 2010 et 2020

a. Changements de périmètre



Lecture : au nord de Gap, la commune d'Asprès-lès-Corps qui était hors attraction en 2010, a rejoint la couronne de l'aire de Gap en 2020 : elle est visible en fond marron. À l'inverse, sa voisine la commune de Saint-Maurice-en-Valgodemard qui faisait partie de la couronne de l'aire de Gap en 2010 n'est plus sous l'influence de l'aire en 2020 : elle est visible en turquoise foncé.

Sources : Insee, zonage en aire d'attraction des villes 2010 et 2020, recensements de la population 2009 et 2019.

en couronne et travaillant dans un pôle a augmenté de près de 0,5 % par an entre 2009 et 2019. En particulier, les flux de navetteurs ont progressé plus rapidement entre la couronne et les trois pôles de l'aire de Marseille-Aix-en-Provence (+ 0,8 %). Le nombre de navetteurs a progressé moins rapidement vers les pôles des aires de Nice, Toulon et Avignon, et a même diminué vers celui de Cannes-Antibes.

Une consommation d'espace pour l'habitat moindre qu'ailleurs

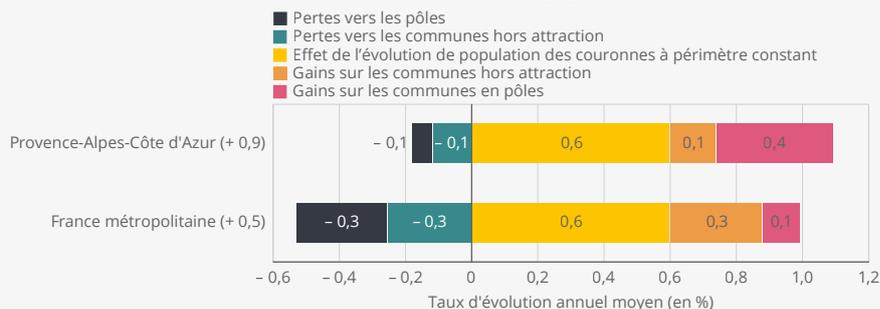
Sur la dernière décennie, dans l'espace périurbain de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la consommation d'espace a concerné davantage les espaces agricoles que les espaces naturels ou forestiers, ces derniers étant mieux protégés de l'urbanisation que les terres agricoles. Entre 2009 et 2019, 9 800 hectares (98 km², soit la superficie de la commune de Fréjus) de parcelles naturelles, agricoles ou forestières ont été consommés dans les espaces périurbains de la région. Cette consommation dans le périurbain est principalement engendrée par l'habitat (6 100 hectares) suivi de l'activité (3 100 hectares). Les usages mixtes ou inconnus sont plus marginaux (600 hectares). Durant la même période, 4 000 hectares (40 km²) de parcelles naturelles, agricoles ou forestières ont été consommés dans les pôles des aires d'attraction des villes de la région.

L'arrivée de ménages supplémentaires dans les couronnes peut se traduire par l'implantation d'un bâti discontinu, de nouveaux lotissements fragmentant les espaces naturels, ou par une densification de l'habitat. Par ménage supplémentaire, la consommation d'espace pour l'habitat est plus modérée dans l'espace périurbain de la région que dans celui des autres régions métropolitaines (hors Île-de-France). Entre 2009 et 2019, dans l'espace périurbain de Provence-Alpes Côte d'Azur, 700 m² de parcelles naturelles, agricoles ou forestières ont été consommés pour l'habitat par ménage supplémentaire contre 970 m² en moyenne en France métropolitaine. Ces moyennes tiennent compte de la totalité des surfaces des parcelles concernées, c'est-à-dire y compris les jardins et parkings.

Dans la région, le prix très élevé des maisons et des terrains à bâtir contribue sans doute à réduire la taille des parcelles, tout comme la densité déjà forte. La moindre emprise au sol des logements s'explique aussi par une proportion plus importante d'immeubles et des plus petites surfaces dans les constructions neuves de la région. Depuis 2009, 49 % des logements construits dans les couronnes sont collectifs contre 42 % de l'ensemble du parc des couronnes de la région en 2009. Leur surface moyenne a légèrement

► 3. Évolutions des aires d'attraction des villes entre 2010 et 2020

b. Décomposition de l'évolution annuelle moyenne de la population des couronnes



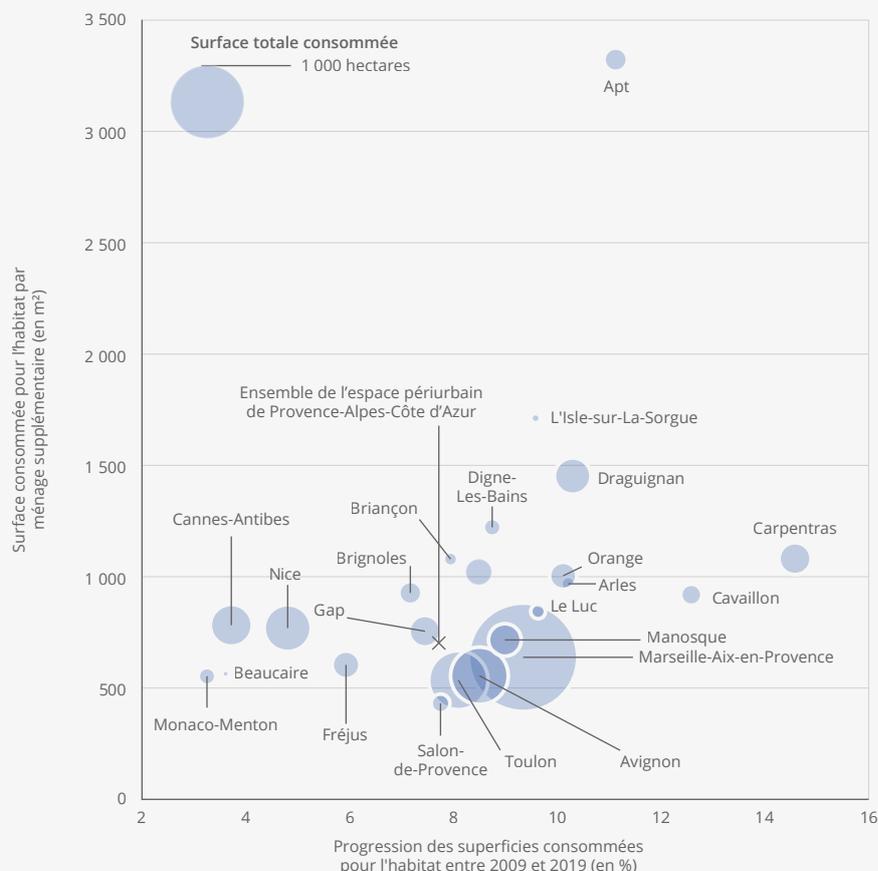
Note : du fait des arrondis, le total des contributions peut ne pas être égal à l'évolution globale.

Sources : Insee, zonage en aire d'attraction des villes 2010 et 2020, recensements de la population 2009 et 2019.

diminué (- 2 m² par rapport au parc de 2009). Ces économies générées par des constructions plus économes en espace sont toutefois contrebalancées par la croissance du nombre de résidences secondaires et l'augmentation du parc de logements vacants. Le nombre de résidences secondaires a augmenté de 1 % par an en moyenne entre 2009 et 2019 dans les couronnes, soit la deuxième plus forte progression de France métropolitaine

après la Corse. La consommation d'espace pour l'habitat reste néanmoins très dépendante des besoins en résidences principales, eux-mêmes liés à la croissance et au vieillissement de la population ainsi qu'à l'amplification du phénomène de décohabitation qui diminue le nombre de personnes par logement. Dans la région, 35 % de l'augmentation du stock de logements entre 2009 et 2019 répond à l'accroissement de la population et 34 %

► 4. Consommation d'espace pour l'habitat des couronnes de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Lecture : entre 2009 et 2019, la couronne de Marseille-Aix-en-Provence a consommé 2 200 hectares pour l'habitat. L'espace consommé pour le résidentiel a augmenté de 9,3 % par rapport à la situation initiale. Sur la période, cela correspond à une moyenne de 638 m² par ménage supplémentaire.

Champ : couronnes dont le nombre de ménages a augmenté de 20 ou plus entre 2009 et 2019.

Sources : Direction générale des Finances publiques (DGFiP), fichiers fonciers Mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2009-2019 ; Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

aux besoins générés par la décohabitation. Ainsi, les résidences principales sont à l'origine de 69 % des logements supplémentaires (77 % en France métropolitaine).

En 2009, 22 % de la consommation d'espace dans les couronnes de la région était liée à l'activité, soit le 3^e taux régional le plus élevé après le Grand Est et l'Île-de-France. Cette part progresse encore ensuite. Elle s'élève à un tiers entre 2009 et 2019.

Résidences secondaires et logements vacants facteurs de consommation d'espace

La pression liée à l'urbanisation génère une consommation d'espace pour l'habitat inégale au sein des couronnes de la région ► **figure 4**. Entre 2009 et 2019 la progression de la consommation d'espace dédiée à l'habitat est particulièrement forte dans les couronnes de Carpentras (+ 14,6 %) et Cavaillon (+ 12,6 %).

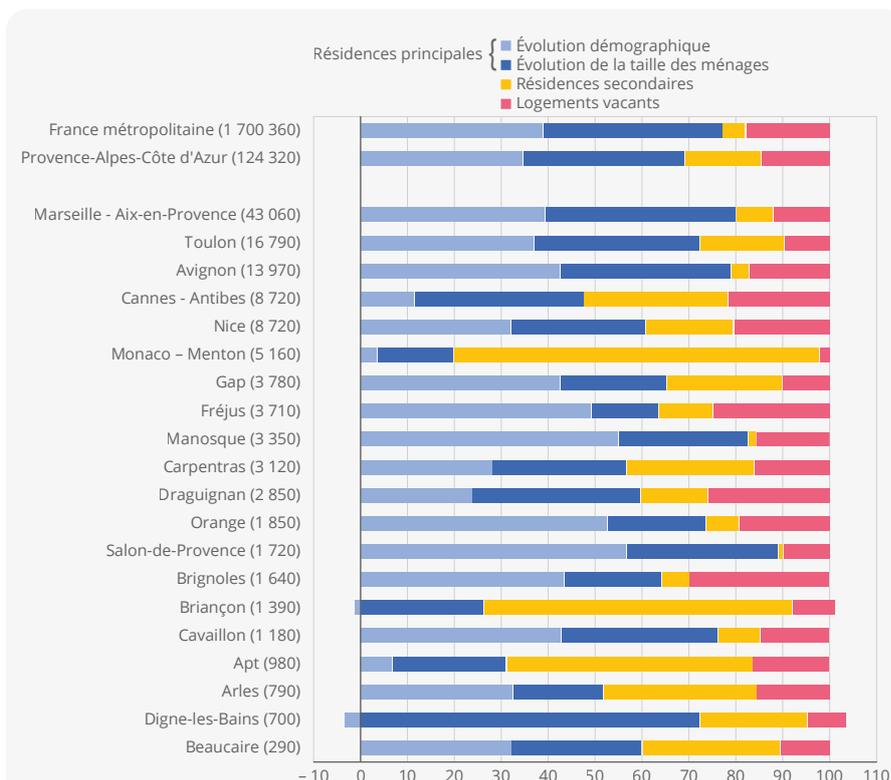
Au sein des couronnes dont le nombre de ménages a progressé, la consommation d'espace liée à l'habitat par ménage supplémentaire varie fortement entre la couronne de Salon-de-Provence (400 m²) et celle d'Apt (3 300 m²). La construction de logements plus grands qu'ailleurs, de résidences secondaires, ou une progression de la vacance de logement expliquent notamment la consommation foncière plus importante de certaines couronnes.

Dans le cas de la couronne d'Apt, cela s'explique par des résidences secondaires qui contribuent fortement à l'accroissement du stock de logements (sans accroissement en parallèle du nombre de ménages) et aussi par leur grande taille. Pour les couronnes de Monaco-Menton, Briançon et Apt, les résidences secondaires contribuent pour plus de la moitié à la croissance du nombre de logements ► **figure 5**. Pour Brignoles et Draguignan, la construction de logements neufs s'accompagne d'une hausse du nombre de logements vacants. Cette hausse contribue alors pour plus d'un quart à l'augmentation du nombre de logements.

D'autres couronnes voient leur consommation d'espace se poursuivre alors que le nombre de ménages n'augmente que très faiblement : c'est le cas de Sainte-Maxime, Cogolin et Bollène. À Digne et Briançon, le nombre de résidences principales a progressé entre 2009 et 2019 du fait de la baisse de la taille des ménages alors que la population a légèrement diminué. ●

Nicolas Chauvot, Benjamin Méreau, Sonia Oujia (Insee)

► 5. Contributions de la variation de la population, de la taille moyenne des ménages, des résidences secondaires et des logements vacants à la croissance du nombre de logements entre 2009 et 2019



Lecture : entre 2009 et 2019, le stock de logements a augmenté de 700 dans la couronne de Digne-les-Bains. La diminution du nombre d'habitants contribue à une baisse à hauteur de - 3 % de l'évolution de ce stock sur la période. Les autres composantes contribuent positivement à l'accroissement du stock de logements : diminution de la taille des ménages (72 %), augmentation du nombre de résidences secondaires (23 %) et de logements vacants (8 %).

Champ : couronnes des principales aires d'attraction des villes.

Sources : Insee, recensements de la population 2009 et 2019.

► Définitions

L'**aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un **pôle** de population et d'emploi et d'une **couronne** qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Les couronnes correspondent à ce qu'on appelle dans cette étude le **périurbain** ou l'espace périurbain.

Dans la région, deux aires sont multi-pôles, Marseille - Aix-en-Provence et Toulon. L'aire de Marseille - Aix-en-Provence comprend le pôle principal de Marseille et deux pôles secondaires, Aix-en-Provence et Martigues. L'aire de Toulon comprend le pôle principal de Toulon et le pôle secondaire de la Seyne-sur-Mer.

Les communes qui n'appartiennent ni à un pôle ni à une couronne sont les **communes hors attraction des villes**.

Le **solde migratoire apparent** approche la différence entre le nombre de personnes qui s'installent sur un territoire donné - en provenance d'autres territoires de France ou de l'étranger - et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le **solde naturel**.

On parle d'**excédent migratoire** quand ce solde est positif.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur. Les ménages au niveau de vie compris respectivement entre 110 et 180 % du niveau de vie médian (soit entre 1 992 et 3 259 euros par unité de consommation et par mois avec Filosofi 2018) et au-delà de 180 % (soit plus de 3 259 euros par unité de consommation et par mois) sont dits respectivement plutôt aisés et aisés.

► Sources et méthode

En plus du recensement de la population, du fichier démographique sur les logements (**Fidéli**) et du dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (**FilosoFi**) diffusés par l'Insee, cette étude est basée sur l'exploitation des **fichiers fonciers** gérés par la DGFIP et retraités par le Céréma. Ces données mesurent la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés, au sens fiscal, que l'on appellera **consommation d'espace**. Toute la parcelle cadastrale est prise en compte, sa partie bâtie mais aussi le jardin ou les espaces verts par exemple.

Il ne faut donc pas confondre avec l'*artificialisation des sols* qui est une mesure différente à partir de vues aériennes ou satellites.

Dans l'étude, les données régionales prennent en compte uniquement les communes de la région qui font partie d'une couronne d'une aire d'attraction des villes. En revanche, pour les données par aire d'attraction des villes, toutes les communes de la couronne de l'aire sont prises en compte, qu'elles soient situées ou non en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

► Pour en savoir plus

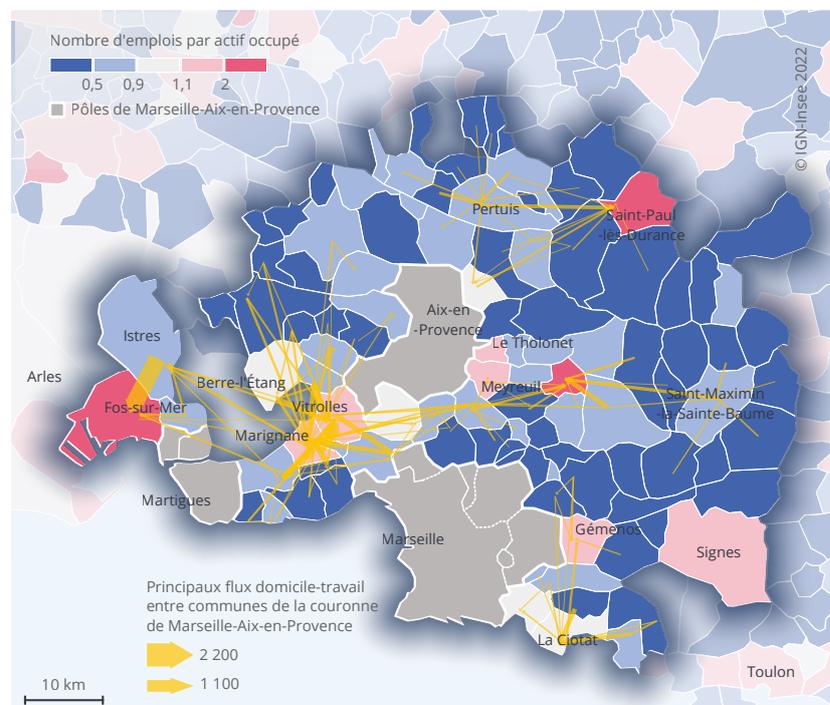
- **Chauvot N., Zampini C.**, « 48 aires d'attraction des villes » en Provence-Alpes-Côte d'Azur, *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 66, octobre 2020.
- **Chauvot N., Zampini C.**, « Plus de personnes seules dans les pôles et de couples avec enfants dans les couronnes », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 67, novembre 2020.
- **Arrighi J.-J., Samyn S.**, « Une consommation foncière deux fois plus rapide que l'évolution démographique », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 40, novembre 2016.
- **Essaïeh D., Pégaz-Blanc O.**, « Les ménages modestes plus présents hors des grandes aires urbaines », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 83, février 2020.

► Encadré – L'aire multipolaire de Marseille – Aix-en-Provence, une situation particulière

La couronne de Marseille – Aix-en-Provence est actuellement la plus étendue de la région avec 106 communes et une superficie de plus de 3 200 km². L'aire d'attraction de Marseille – Aix-en-Provence s'étend à l'est, dans le Var, et au nord, dans le Vaucluse. À la différence du périmètre de la métropole Aix-Marseille-Provence, elle n'inclut pas Salon-de-Provence. Trois pôles constituent le cœur de cette aire multipolaire : le pôle principal de Marseille qui inclut Aubagne et quatre autres communes, le pôle secondaire d'Aix-en-Provence et celui de Martigues et Port-de-Bouc. Mais certaines communes de la couronne concentrent également les emplois.

Saint-Paul-lès-Durance, où se situe le projet international de réacteur nucléaire de recherche civil ITER, présente ainsi le ratio entre emplois et actifs occupés résidents le plus élevé des communes de la couronne de l'aire ► **figure**. La commune de Vitrolles attire également de nombreux navetteurs qui résident à Marignane (1 690 navetteurs), Rognac (870), Les Pennes-Mirabeau (690) et Berre-l'Étang (660). Celle de Fos-sur-Mer attire des travailleurs en provenance d'Istres (2 240) et Marignane ceux qui habitent à Châteauneuf-les-Martigues (860). Rousset est également un bassin d'emploi pour le voisinage. La plupart des autres communes de la couronne de Marseille – Aix-en-Provence ont une fonction plutôt résidentielle comme Istres ou Pertuis, avec moins d'emplois que d'actifs occupés. Du fait de ces nombreux pôles d'emploi secondaires en couronne, les déplacements domicile-travail entre communes de la couronne (86 400 navetteurs) sont presque aussi nombreux que ceux de la couronne vers les pôles (90 700). Le développement des zones d'activité au sein des communes périurbaines de Marseille – Aix-en-Provence est toutefois consommateur d'espace. Ainsi la couronne de l'aire concentre 54 % de la consommation d'espace dédiée à l'activité économique de l'ensemble des couronnes de la région contre 42 % des emplois.

► Aire de Marseille-Aix-en-Provence : flux domicile-travail (≥ 100) entre les communes de la couronne



Sources : Insee, recensements de la population 2008 et 2018, exploitation complémentaire.